Image not found or type unknown

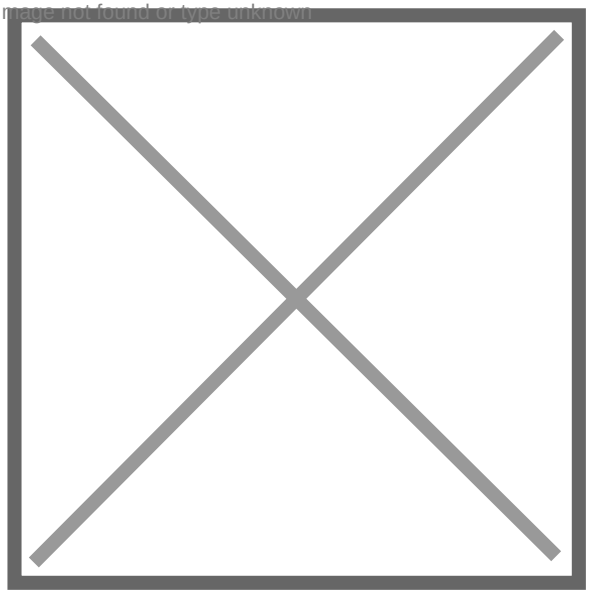

Assurance responsabilite civile

Par **pierre511**, le **08/05/2012** à **20:30**

Bonjour,
Mon vehicule est stationné et immobilisé dans une cour privée. il n'est donc plus assuré depuis plus d'un an à cause d'une panne. Les enfants du propriétaire de la cours ont cassé le pare brise. Puis je compter sur leur assurance en responsabilité civile pour une solutiuon à l'amiable? merci

Par **aie mac**, le **08/05/2012** à **21:12**

bonjour

[citation]Les enfants du propriétaire de la cours ont cassé le pare brise. Puis je compter sur leur assurance en responsabilité civile pour une solutiuon à l'amiable? [/citation]
si vous avez la preuve qu'ils en sont responsables, oui.

[citation]Mon vehicule est stationné et immobilisé dans une cour privée. il n'est donc plus assuré depuis plus d'un an à cause d'une panne. [/citation]
c'est une erreur qui peut être lourde de conséquences pour vous...

Par **pierre511**, le **09/05/2012** à **12:04**

Quelle erreur?

mon assureur me demande de l'immobiliser en débranchant batterie et en mettant sur cales 2 roues en lieu clos et privé et j'exécute....
donc quelle est l'erreur maintenat ?

bref pour les commentaires eventuels mais je préfererais une réponse sûre à ma question
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés